

A. Si le presbytère actuel est le même qu'avant la Séparation.

Est-il { propriété particulière, et de qui?

bien de fabrique encore sous séquestre? ...

bien de fabrique dévolu :

soit à un établissement de bienfaisance?

soit à la commune?

bien communal, ou reconnu tel?

Qui l'a pris en location?

Par bail écrit ou location verbale?

Quelles sont les conditions de location :

Date de l'entrée en jouissance?

Durée du bail?

Faculté de résiliation?

Réparations?

Contributions?

Assurances?

Autres charges?

Faculté de sous-louer?

Prix de location?

Conditions de paiement?

Le locataire s'est-il assuré contre les risques locatifs?



Bien communal

Le Recteur

Par bail écrit

1^{er} Janvier 1907

Neuf ans

De trois ans à trois ans

Graves et petites

Comptes

Assuré

Sans faculté de sous-louer

Soit

En une fois

Oui

B. Si le presbytère actuel n'est pas le même qu'avant la Séparation.

A qui appartient-il?

A quel titre l'occupez-vous?

Quelles sont les conditions de location?